



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **mardi le 19 mai 2015 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

974, chemin des Cèdres : réduire la marge arrière de 8 mètres à 7,64 mètres, telle que montrée au plan projet d'agrandissement préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre daté du 25 février 2015 (dossier 6021, minute 8365) et ce, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal ;

258, rue Valiquette : augmenter la largeur maximale d'un accès au terrain de 12 mètres à 15,14 mètres telle que montrée au document réalisé par la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., dossier 13-2731, en date du 6 mars 2015 ;

Lot 4 709 038 (rue de la Vallée-du-Golf) (lot 5 686 493 non officiel) : réduire l'espace naturel minimal exigible de 30% à 13% pour un projet de construction d'une habitation collective de 30 logements (Sous le Toit de l'Échelon), telle que montrée aux documents déposés par la firme Hébert Zurita Danis Smith architectes, en date du 26 mars 2015, dossier no. 121173;

1600, chemin Pierre-Péladeau : permettre un empiètement de 7 mètres dans la marge avant pour des avant-toits projetés en cour avant pour le bâtiment commercial existant, tel que montré aux plans réalisés par Jean Damecour, architecte, en date du 27 mars 2015, plans no. A-223 et A-411 ;

Lot 3 888 487 (chemin de la Croix) : réduire la profondeur moyenne minimale de deux lots projetés de 45 mètres à 38,04 mètres et de 45 mètres à 37,19 mètres, telle que montrée au plan pour une demande de dérogation mineure réalisé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, portant le numéro 8359 de ses minutes et daté du 13 février 2015;

1075-1077, rue Claude-Grégoire : réduire la distance entre une galerie et la ligne arrière de terrain de 1,5 mètre à 1,3 mètre, et de réduire la distance entre un avant-toit couvrant la galerie et la ligne arrière de terrain de 1,5 mètre à 1 mètre, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation réalisé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, portant le numéro 8315 de ses minutes et daté du 1er décembre 2014;

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 29 avril 2015

Le greffier par intérim

Yan Senneville